

# La Dotation Jeune Agriculteur

## Présentation du dispositif

La DJA a pour but de procurer une aide au financement du démarrage de l'activité des jeunes agriculteurs remplissant certaines conditions réglementaires (notamment d'âge et de capacité professionnelle) et présentant un projet permettant d'atteindre un objectif de revenu.

Cette aide en capital est accordée au vu d'un Plan de Développement Economique (PDE) qui doit montrer la viabilité économique de l'installation. Par ailleurs, le financement des investissements de reprise peut également être assuré par des prêts à moyen terme spéciaux à taux bonifié. Certains avantages d'ordre fiscal et social en faveur des jeunes agriculteurs, complètent ces mesures.

## Nouveautés 2008-2009

Faciliter l'installation en agriculture est un objectif qui doit répondre aux préoccupations suivantes :

- assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs au profit de jeunes qualifiées, ayant une bonne maîtrise technique agricole pour faire face aux défis économiques actuels et pour répondre aux attentes des consommateurs ;
- maintenir une population rurale notamment dans les zones défavorisées et de montagne pour éviter la désertification de ces régions ;
- soutenir financièrement un jeune agriculteur pour mettre en œuvre un projet économique viable.

Pour atteindre ces objectifs, un nouveau parcours à l'installation a été mis en place. Il permet de mieux prendre en compte les spécificités du projet d'installation avec les compétences acquises par le jeune agriculteur dans le cadre de son parcours formatif.

À cet effet un **plan de professionnalisation personnalisé (PPP)** est mis en œuvre en remplacement du stage de 6 mois et du stage application 40 heures. Une fois le PPP et le projet d'installation validés, le jeune qui s'installe pour la première fois en agriculture peut bénéficier.

- d'une dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA),
- de prêts bonifiés,
- de déductions de charges sociales et fiscales,
- d'aides diverses

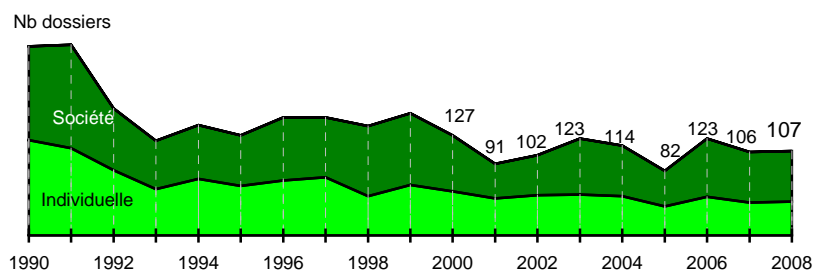
Ce nouveau dispositif s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## Textes réglementaires

- Décret n° 2008-1336 du 17 décembre 2008 relatif aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs
- Arrêté du 17 décembre 2008 relatif aux conditions d'octroi de la dotation aux jeunes agriculteurs
- Décret n° 2009-28 du 9 janvier 2009 relatif à l'organisation du dispositif d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs.
- Arrêté du 9 janvier 2009 relatif aux financements des structures et des actions de formation dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif permettant l'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé prévu aux articles D. 343-4 et D. 343-19 du code rural.
- Arrêté du 9 janvier 2009 relatif au plan de professionnalisation personnalisé prévu à l'article D. 343-4 du code rural.
- Arrêté du 13 janvier 2009 relatif au contenu du plan de développement de l'exploitation à réaliser pour bénéficier des aides à l'installation.
- Circulaire du 23 janvier 2009 relative à la présentation et à l'organisation des plans de professionnalisation personnalisés.
- Circulaire du 24 mars 2009 : Aides à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA et prêts MTS-installation).

## Installations juridiques en 2008 : 107 installations effectives

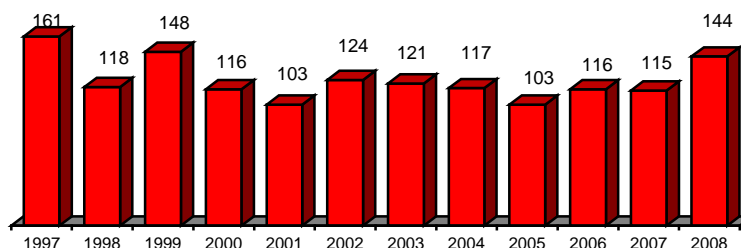
- Le nombre d'installation reste stable par rapport à 2007. On se situe dans la moyenne constatée depuis 10 ans, entre un minimum de 82 dossiers en 2005 et 127 dossiers en 2000.



- Après une nette reprise des installations en 2006 (123 JA), la Saône et Loire devrait installer près de 110 JA en 2008 (certaines installations juridiques peuvent encore être constatées sur 2009). Pour 2009, ce chiffre devrait être largement dépassé, compte tenu du nombre de dossiers validé en CDOA en 2008. L'installation effective se fait dans 40% des cas dans les deux mois qui suivent le passage en CDOA. Ce délai dépasse les 6 mois pour seulement 10% des installations.

## Demandes de DJA déposées en 2008 : 144 dossiers

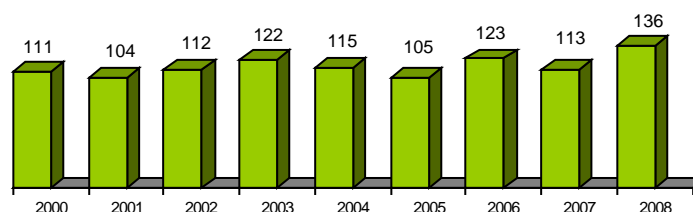
- Le nombre de demandes de DJA déposées en Saône et Loire s'est fortement accru en 2008 par rapport à 2007, passant de 115 dossiers en 2007 à 144 en 2008, soit une hausse de 25%. Il s'agit du nombre le plus important depuis 9 ans.



132 des 144 demandes déposées ont reçu un avis favorable en CDOA en 2008 (11 dossiers retirés ou avec avis défavorable)

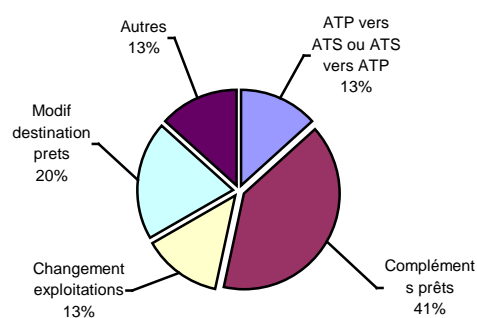
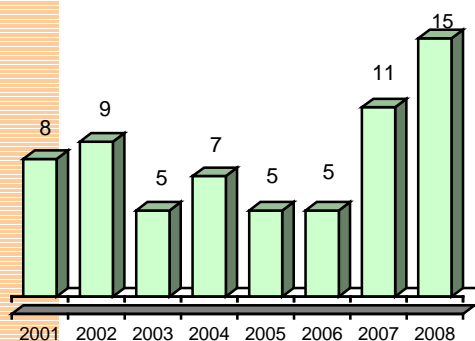
## Demandes de DJA soumises en CDOA : 136 dossiers

La hausse du nombre de demandes déposées s'est traduite naturellement par une forte progression du nombre de dossiers examinés en CDOA soit 23 dossiers supplémentaires. En moyenne, le nombre de demandes de DJA soumises en CDOA est sur un rythme moyen de 115 dossiers par an.



Les 136 dossiers soumis en CDOA en 2008 correspondent à 133 dossiers déposés en 2008 (dont 132 avec avis favorable), un dossier déposé en 2007 et deux dossiers Agriculteurs à Titre Secondaire devenant Agriculteur à Titre Principal (installation 2006 et 2007)

- Une forte augmentation du nombre d'avenants : 15 demandes en 2008 dont 60% concernent des modifications ou compléments de prêts



## Le profil des jeunes installés

- L'âge moyen d'installation reste légèrement plus faible en Saône et Loire en 2008 qu'au niveau national. Depuis 10 ans, il demeure stable aux environs de 27 ans ( 28 ans en moyenne nationale ).

	1991	2000	2007	2008
Individuelle	31 ans 3 mois	28 ans 7 mois	28 ans	27 ans 5 mois
GAEC	30 ans 3 mois	24 ans 11 mois	24 ans 8 mois	25 ans 4 mois
EARL	35 ans 1 mois	30 ans 8 mois	30 ans 1 mois	28 ans 1 mois
Total	31 ans 8 mois	27 ans 5 mois	27 ans 1 mois	26 ans 9 mois

Depuis 1992, les conditions d'octroi de la DJA exigent la possession d'un diplôme et ne prennent plus en compte un temps de pratique. On a assisté alors à un abaissement de l'âge moyen d'installation, quelle que soit la forme juridique de l'installation.

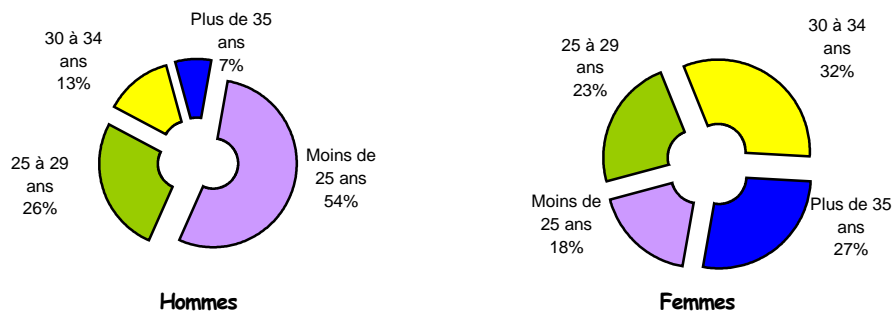
Cette tendance a été confirmée en 2001, par l'abaissement de 21 à 18 ans de l'âge minimum pour bénéficier de la DJA. Cette disposition n'a que peu d'impact en Saône et Loire où seul 2 JA se sont installés en 2008 à moins de 20 ans.

**Au-delà de cette moyenne, il apparaît encore des différences selon le type de forme juridique**, bien que de moins en moins marquées. On s'installe beaucoup plus précocement en société qu'individuellement : 84% des installations avant 30 ans en GAEC contre 67% en installations individuelles.

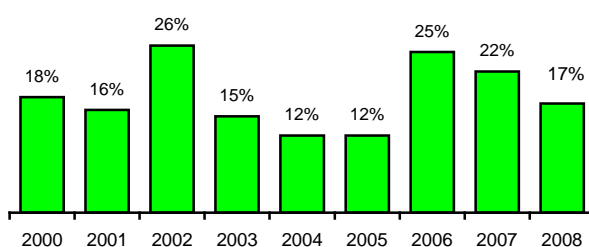
	Individuelle	GAEC	EARL	Total
Moins de 20 ans	2%	2%	0%	2%
20 à 24 ans	46%	52%	37%	47%
25 à 29 ans	19%	30%	33%	26%
30 à 34 ans	21%	8%	19%	16%
35 à 40 ans	12%	8%	11%	11%

Près de la moitié des JA s'est installée en Saône et Loire en 2008 à moins de 25 ans. Dans le même temps, un quart des JA se sont installés à plus de 30 ans ( contre 37% en moyenne nationale ).

En 2008, l'âge moyen d'installation varie nettement selon le sexe. Il est de 25 ans et demi pour les hommes et de 33 ans pour les femmes.



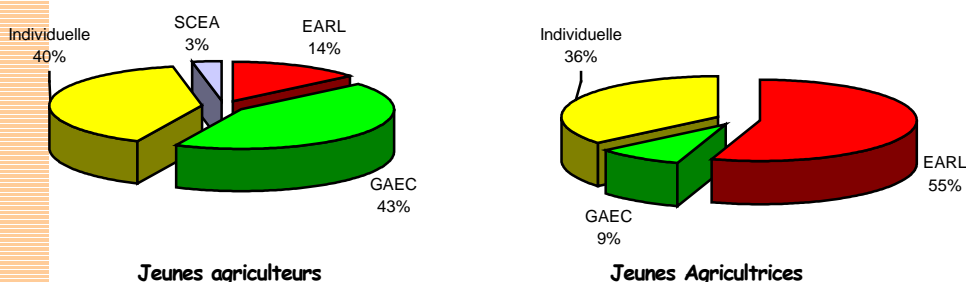
La part d'installations réalisées par des femmes diminue régulièrement depuis 3 ans, pour atteindre 17% des installations. Elle est nettement inférieure à la moyenne nationale (23%)



En 2008, 22 installations ont été réalisées par des femmes.

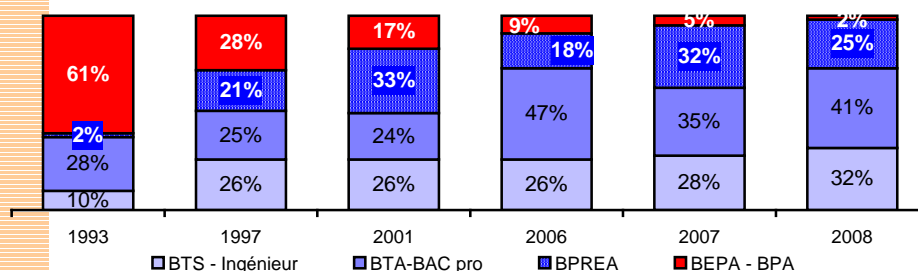
(31 en 2006, 22 en 2007)

L'installation en EARL demeure prioritairement l'apanage des femmes. Comme au niveau national, elles s'installent trois fois plus en EARL que les hommes (43% contre 15%).

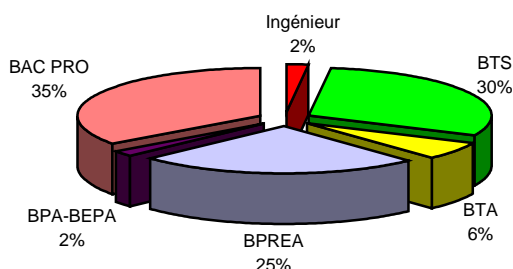


**Le niveau de formation à l'installation est de plus en plus important en Saône et Loire :**

Ainsi, 73% des jeunes qui se sont installés en 2008 avaient un diplôme d'études supérieures au BTA et 32% ont un diplôme d'études supérieures de type BTSA (ou ingénieur). Ces taux est en augmentation constante (38% en 1993, 50% en 2001).

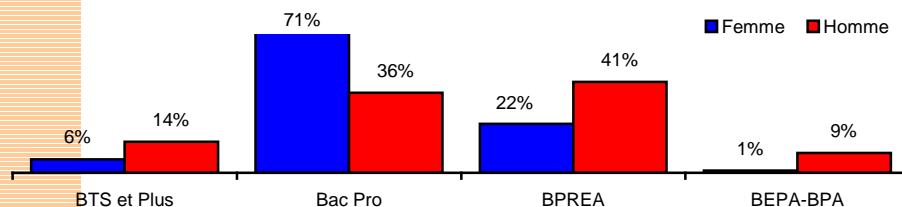


Dans le même temps, seuls 2% des candidats se sont installés avec un diplôme de niveau V ( niveau BPA ). Ils étaient 61% en 1993, 17% en 2001 et encore 9% en 2006.

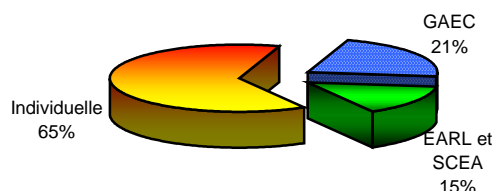


Cette situation s'explique naturellement, cette réglementation concernant les jeunes nés avant le 01/01/1971. Les installés avec un niveau IV représentent les deux tiers des installés en 2008. Parmi ces derniers, 25 % ont choisi la formation continue en préparant le BPREA, ce qui est en baisse par rapport à 2007, mais en augmentation depuis quelques années.

**Le niveau des diplômes reste très différent selon le sexe des installés :**



**24% des installations se font hors du cadre familial ( 36% en 2004 ) : ( définition CNASEA )**  
Les deux tiers des installés hors cadre familial choisissent une forme individuelle.



**17% des jeunes installés en 2008 avaient une activité professionnelle avant de s'installer ( 15% en 2007 )**

## Les caractéristiques des exploitations des bénéficiaires

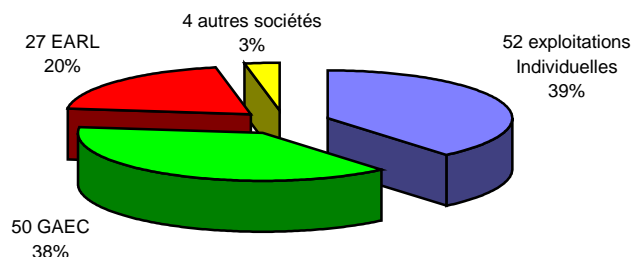
La surface moyenne d'installation ne peut être examinée qu'en fonction de la production et de la forme juridique.

		EARL	GAEC	Individuelle	TOTAL
Bovin viande	Sau	145 ha	214 ha	86 ha	159 ha
	Uth	2	2,6	1	1,9
Bovin Lait	Sau	75 ha	202 ha	76 ha	148 ha
	Uth	1,5	2,3	1	1,8
Viticulture	Sau	27,1 ha	-	9,7 ha	18,7 ha
	Uth	1,3	2,1	1,1	1,2
Ovins bovins	Sau	129 ha	146 ha	100 ha	120 ha
	Uth	2,1	2,4	1	1,8

L'exploitation, support de l'installation en viande bovine, production dominante, compte 1,9 UTH et a une superficie moyenne de 159 ha. Ces deux données varient selon la forme juridique de l'exploitation. ( 86 ha en individuel et 214 en GAEC )

**Type d'installation : 61% des installations sous forme sociétaire.**

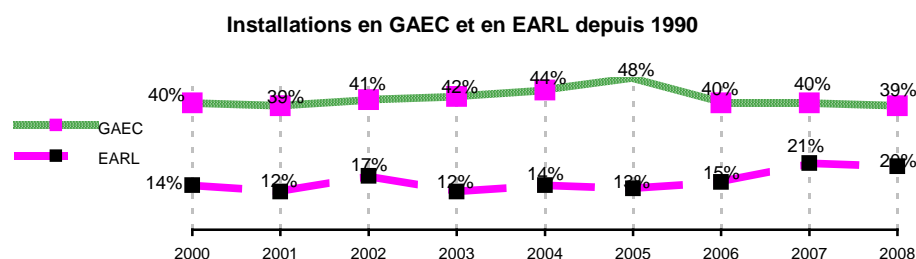
La répartition des installations par type d'exploitation a peu évolué en 2008 par rapport à 2007. Comme au niveau national, les installations en Saône et Loire se font majoritairement sous forme sociétaire depuis 1999. ( 64% en moyenne nationale )



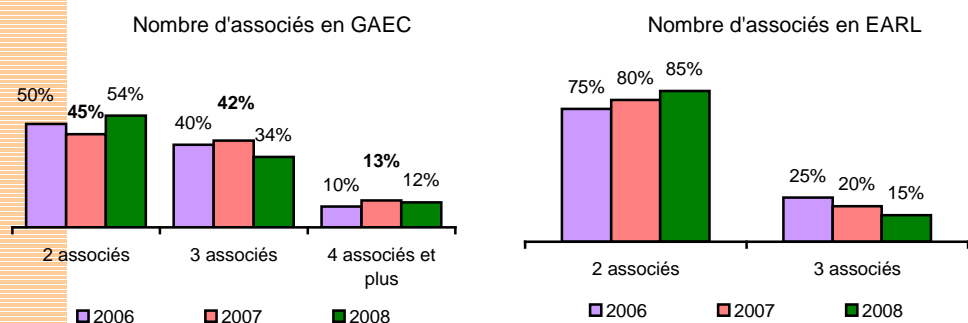
Après un léger recul de la part des installations sociétaires constaté en 2006 par rapport aux années précédentes, on retrouve depuis 2007 la répartition habituelle de 2 tiers d'installations sociétaires contre un tiers d'installations individuelles.

Année	NB DJA	Individuelles	Exploitations en commun			
			Total exploitation commun	Dont GAEC	Dont EARL	
2005	<u>104</u>	41	63	61%	50	13
2006	<u>123</u>	55	68	55%	49	18
2007	<u>111</u>	41	70	63%	44	23
2008	<u>133</u>	52	81	61%	50	27

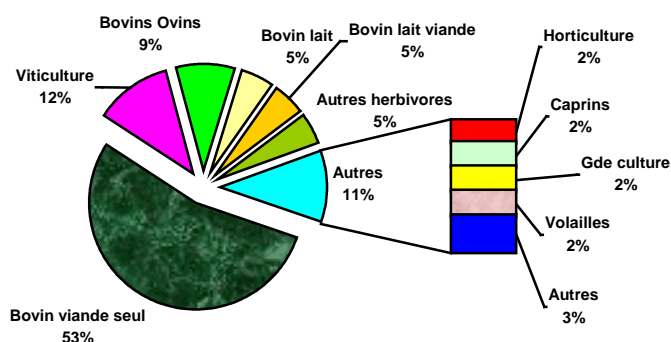
Il convient de noter que la proportion d'installations en GAEC a tendance à diminuer depuis 2005 au profit des installations en EARL.



**Une majorité d'installations sociétaires à deux associés.**



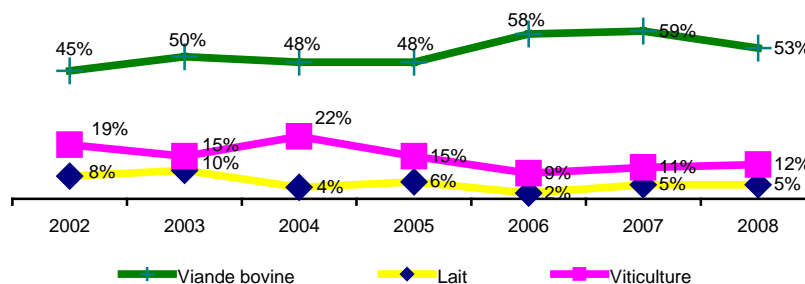
## Système de production.



Les installations spécialisées en production bovine allaitante demeurent les plus nombreuses. Si on ajoute les installations en système mixte ( viande bovine et autres herbivores ou viande bovine et cultures ou productions laitières ), elles concernent plus des trois quarts des installations aidées.

	2007	2008		2007	2008
Bovin viande	66	73	Grandes cultures	3	3
Viticulture	12	16	Autres herbivores	11	11
Lait	5	7	Caprins	2	3
Lait viande	4	6	Divers	8	12

Dans ce contexte, la place des autres productions reste limitée. Le nombre d'installations en viticulture augmente légèrement à 12%.

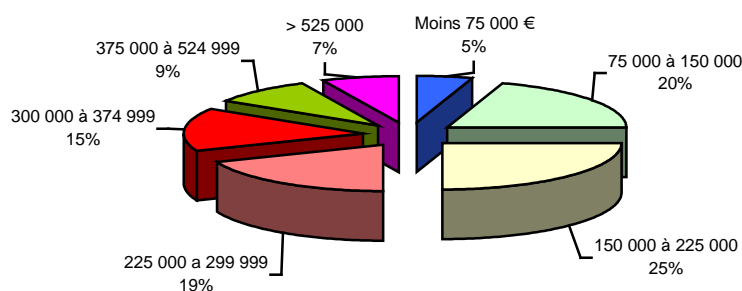


## Les investissements

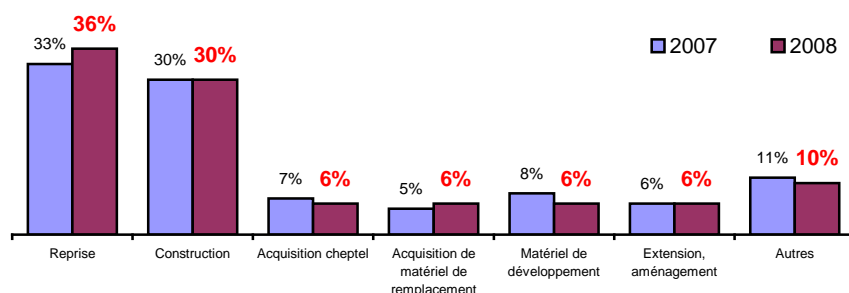
Le montant moyen des investissements prévus lors de l'installation était de 261 202 € en 2008 contre 219 849 € en 2007. Le coût des installations s'est ainsi accru de 19%.

( montant total des investissements prévus en 2008 : 34 217 483 € )

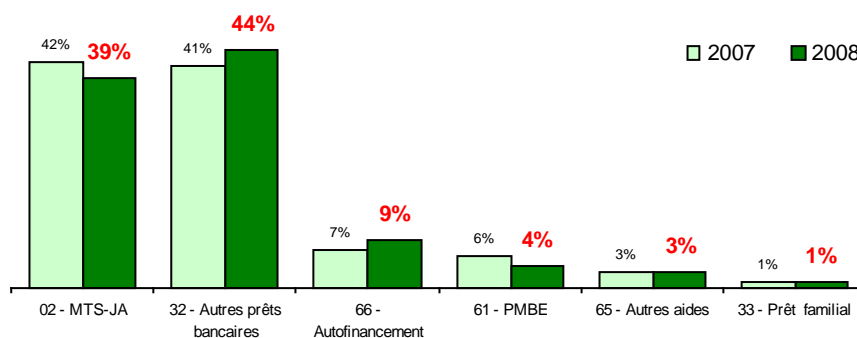
Dans le détail, le montant de l'investissement total est inférieur à 150 000 € dans un quart des projets et supérieur à 375 000 € dans 16% des projets



**Nature des investissements : 36 % sont liés à la reprise, 30% à des constructions**



**Alors que le coût des installations augmente, les moyens pour les financer s'amenuisent. Les candidats doivent recourir de plus en plus à des emprunts non bonifiés afin de pouvoir financer l'ensemble des investissements.**



**Le montant total de DJA accordée en 2008 s'élève à 2 059 040 €**

**( 1 620 994 € en 2007 - 1 902 828 € en 2006 )**

Le montant moyen varie selon les zones de 12 816 € en plaine à 26 166 € en montagne.

Il atteint 16 167 € de moyenne en zone défavorisée

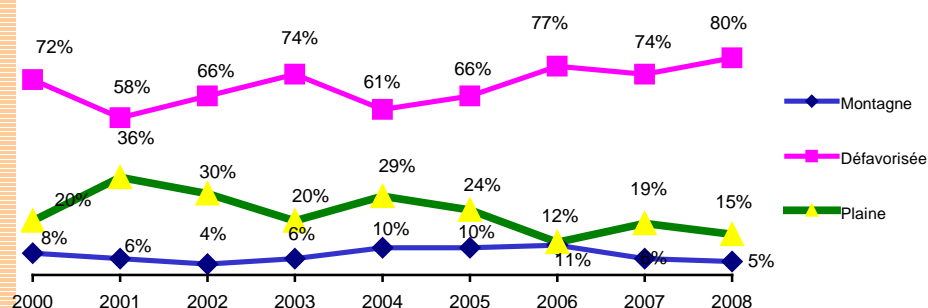
		Zone de montagne	Zone défavorisée	Zone de plaine
2006	Montant total	104 730 €	1 590 748 €	207 350 €
	Montant moyen	26 183 €	16 232 €	12 959 €
2007	Montant total	49 150 €	1 261 994 €	309 266 €
	Montant moyen	24 575 €	16 179 €	12 886 €
2008	Montant total	49 150 €	1 261 994 €	309 266 €
	Montant moyen	24 575 €	16 179 €	12 886 €
2009	Montant total	156 996 €	1 632 902 €	269 142 €
	Montant moyen	26 166 €	16 167 €	12 816 €

Pour 2008, les candidats aux aides à l'installation ont prévu la réalisation de 13 millions de prêts JA, ce qui représente une moyenne par dossier de 101 363 €

## Répartition géographique des bénéficiaires de la DJA

**Répartition par zone CEE : 80 % des installations en zone défavorisée.**

L'installation de trois quarts des JA en zone défavorisée reflète le découpage départemental et l'orientation économique des dossiers d'installation, principalement en viande bovine.



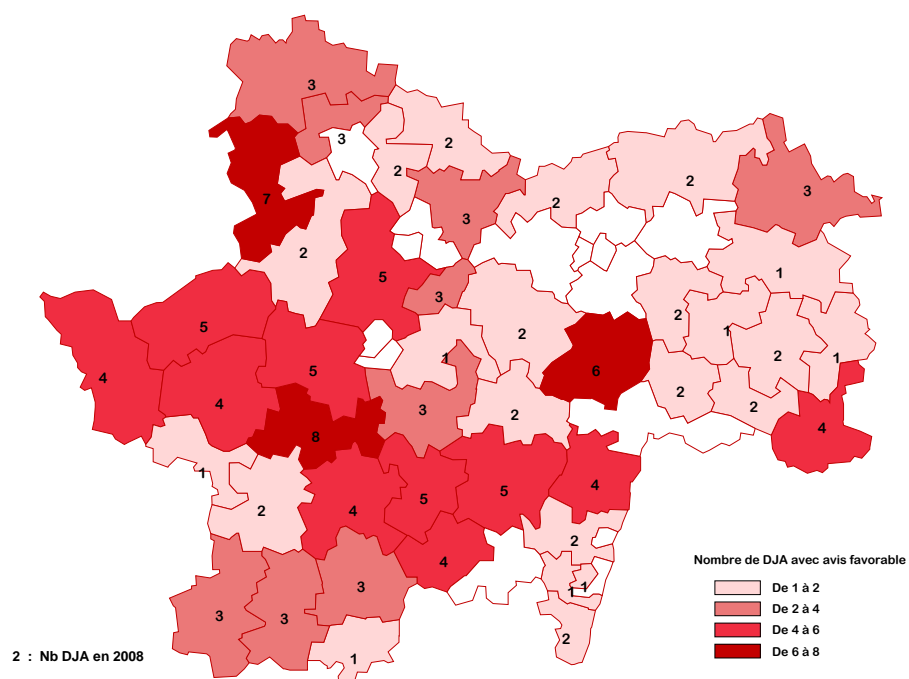
**Répartition géographique :** les deux tiers des installations se font en zone herbagère de l'Ouest du département

	2005		2006		2007		2008		2007-2008
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	
Autunois	6	6%	16	13%	21	19%	18	14%	→
Bresse Louhannaise	9	9%	15	12%	9	7%	14	11%	→
Bresse Chalonnaise	9	9%	4	3%	8	7%	5	4%	→
Brionnais	6	6%	7	7%	9	8%	6	5%	→
Chalonnais	6	6%	3	2%	3	3%	1	1%	→
Charollais	16	15%	24	20%	19	17%	24	18%	→
Clunysois	2	2%	6	5%	5	5%	7	5%	→
Côte Chalonnaise	8	8%	5	4%	9	8%	6	5%	→
Mâconnais	14	13%	10	8%	13	12%	15	11%	→
Morvan	5	5%	9	7%	0	0%	10	8%	→
Sologne Bourbonnaise	16	15%	10	8%	9	8%	17	13%	→
Zones Accidentées	7	6%	11	9%	6	6%	10	8%	→

Par rapport à 2008, on constate :

- Le Charollais demeure la région où l'on installe le plus,
- Une nette reprise des installations en Sologne Bourbonnaise après deux années de ralentissement,
- Un recul du nombre d'installation en Autunois compensé par une nette reprise en Morvan,
- Une stabilisation du nombre d'installation en Bresse à hauteur de 15% des DJA du département,
- Un fort recul des installations en région chalonnaise ( 12 DJA en 2008 contre 20 en 2007 ).

## Nombre de DJA favorable par canton en 2008



## Nombre de DJA favorable par canton depuis 1980

